



Échanger un parfum qui ne me plaît pas

Par **ganouly**, le **29/09/2009** à **15:18**

Bonjour,
Mon mari m'a offert hier un parfum que j'ai déballé et pulvérisé une fois pour le sentir. Celui ci ne me plaît pas du tout et j'ai voulu l'échanger contre un autre dès ce matin à la parfumerie. Il ne me l'ont pas repris car il avait été utilisé. Ai je un recours? Y a-t-il un article de loi qui les y contraignent?
Merci de me répondre car je trouve cela complètement abhorrant!!
Cordialement.

Par **frog**, le **29/09/2009** à **16:29**

[citation]Ai je un recours?[/citation]
Non.

Par **Patricia**, le **29/09/2009** à **23:16**

Aberrant, non !!!
Les parfumeries disposent de testeurs. Pour les parfums comme le maquillage.
En cas de doute, vous pouviez aller à la parfumerie la plus proche de chez vous pour le sentir et le rapporter dans son emballage d'origine avec le ticket de caisse à celle où il a été acheté pour échange ou avoir.
Il pue autant que ça LOL ...